



Tarifs du port de petite batellerie de Coppet

En vertu de l'art. 40 du Règlement du port de petite batellerie de Coppet, les tarifs suivants entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2020 :

<u>Type de place</u> (longueur/largeur de la place)	<u>Dimensions du bateau</u>	<u>Prix de location</u>
A (6 m / 2 m)	5 m / 1,75 m	CHF 450.00
B (6 m / 2,25 m)	5 m / 2 m	CHF 600.00
C (7 m / 2,25 m)	6 m / 2 m	CHF 700.00
D (7 m / 2,50 m)	6 m / 2,25	CHF 800.00
E (8,50 m / 2,75 m)	7,50 m / 2,50 m	CHF 1'100.00
F (9 m / 3 m)	8 m / 2,75 m	CHF 1'350.00

Il sera facturé un supplément pour les bateaux à moteur et les voiliers en sus de cette location. Il est le suivant :

- supplément moteur : CHF 2.50 par CV (1 KW = 1,341 CV)
- supplément voile : CHF 1.00 par m² de voile
- supplément pour place au ponton flottant : CHF 50.00

Un supplément de 20 % des tarifs A à F sera appliqué pour les non-résidents de Coppet.

Adoptés par la Municipalité lors de sa séance du 21 octobre 2019



Adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 29 juin 2020



Approuvés par la Cheffe du Département le **17 AOUT 2020**

